

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Tél : 02.31.79.81.57

Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an **deux mil quinze, le vingt-huit avril**, à **20H00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, M. Pierre-Michel BON-GLORO, Mme Yvelise BOUVIER, M. Frédéric DRAPIER, M. Olivier FRIMOUT, Mme Betty GODIN, Mme Sylvie GUERIN, M. Tony LAÏSSOUB, Mme Claudine LEFRANCOIS, Mme Isabelle LELOUP, M. Benoît LETELLIER.

Étaient absents excusés : Mme Sylvie DUMONT, M. Thierry ENOUF, M. Philippe GASNIER, Mme Aurélie LE BARZIC

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme Sylvie DUMONT à M. Joël BARBIER, M. Thierry ENOUF à M. Frédéric DRAPIER, M. Philippe GASNIER à Mme Yvelise BOUVIER, Mme Aurélie LE BARZIC à M. Jean-Pierre GLINEL

Secrétaire : M. Benoit LETELLIER

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : M. Benoit LETELLIER est désigné pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2015

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 31 Mars 2015 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Le compte-rendu du 31 Mars 2015 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

COMMISSION ENSEIGNEMENT

Ecole primaire Charles Huard - Rentrée scolaire 2015 : lettre du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) du 8 avril 2015 concernant les mesures de carte scolaire et annonçant le retrait d'un emploi donc la fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2015. Il est précisé que la

répartition du nombre de postes sur l'Académie est fondée sur de nouveaux critères définis par le Ministère (revenu moyen des foyers fiscaux de chaque commune).

SYNDICAT DE L'ECOLE MATERNELLE

Le syndicat s'est réuni le 28 avril 2015 et a délibéré des points suivants :

- Vote contre la prise en charge des frais de fonctionnement et de mise à disposition de personnel antérieurs à 2015 pour les classes maternelles des grandes sections ;
- Pas d'indemnité pour le vice-Président du syndicat mais une prise en charge pour des charges exceptionnelles confiées au vice-président ;
- Etude du projet de convention entre la commune de Saint Martin de Fontenay et le Syndicat de l'école maternelle concernant la délocalisation des classes de grandes sections sur Saint Martin de Fontenay au sein de l'école primaire Charles Huard.

Monsieur MALAQUIN présente le projet de convention qui prévoit pour l'année 2015, une mise à disposition des locaux et du personnel nécessaire pour l'accueil, la garderie, la cantine, l'entretien des locaux et l'assistance des enseignants. La convention prévoit le remboursement par le syndicat des frais pris en charge par la commune au titre de ces mises à disposition pour l'année 2015.

Le syndicat ayant refusé la prise en charge des frais des années antérieures, la commune se réserve le droit d'y apporter les suites nécessaires.

Dans l'attente, il est proposé au conseil municipal d'autoriser, Madame le Maire à passer et signer cette convention entre la commune et le syndicat de l'école maternelle.

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité d'autoriser Madame le Maire à passer et signer ladite convention.

COMMISSION ENVIRONNEMENT-URBANISME-ACCESSIBILITE-TRAVAUX-VOIRIE

La commission s'est réunie le 23 mars 2015 afin de faire un état des lieux de tous les travaux, devis et études en cours (consultation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage sur le projet d'école, installation d'une aire de jeux, pose de coussins berlinois rue de Biganos, nouvelles implantations de panneaux de signalisation, accessibilité de l'église aux personnes à mobilité réduite, peinture au sol du parking de l'école...).

La commission s'est également réunie le mercredi 16 avril 2015 sur le site de l'ancien collège. Suite à cette visite, le devenir des locaux qui devraient être réhabilités mérite réflexion au niveau municipal et au niveau communautaire. Une information a été faite auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne pour une réflexion sur un éventuel projet communautaire dans le cadre du projet de territoire (amélioration des structures existantes).

Les travaux de démolition doivent débuter en septembre 2015 et dureront environ deux mois. L'Etat prend en charge la démolition et la réhabilitation des terrains. Une bande de 30 mètres de part et d'autres sera inconstructible. Les services de l'Etat proposent de faire sur cette partie un espace vert clôturé ou non en fonction des projets de la commune.

Il est proposé au conseil de délibérer sur les projets suivants :

- Projet de la nouvelle école - autorisation de consultation pour le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à passer et signer la consultation pour le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet d'école.

- Lotissement des Fresnots : autorisation d'installation d'une aire de jeux

Monsieur GLINEL présente les devis et le projet d'installation d'une aire de jeux.

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 2

Après en avoir délibéré et vu le devis présenté par la société PROLUDIC pour un montant de 37 422,62 € euros HT le Conseil Municipal décide à la majorité d'autoriser Madame le Maire à passer et signer le devis présenté par cette dite société.

- Rue de Biganos : pose de coussins berlinois

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à passer et signer le devis correspondant avec la société SIGNATURE pour un montant de 12 364.92 euros TTC.

- Panneaux de signalisation : nouvelles implantations et renouvellement

Monsieur GLINEL présente les devis réalisés pour le renouvellement des panneaux de signalisation

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à passer et signer les devis correspondants pour un montant total d'environ 12 000 euros.

Environnement : Il y a eu une modification de l'emplacement des bennes à compter du 30 avril – modification de l'emplacement des conteneurs dès le vendredi 24 avril avec information sur le site internet et dans la presse locale.

COMMISSION GESTION DES PERSONNELS

- **Information sur la situation de l'agent administratif de catégorie A qui est en congé maladie depuis le vendredi 13 juin 2014** : suite à l'avis défavorable du Comité Technique Paritaire sur la demande de congé longue maladie présentée par l'intéressée, le Syndicat CFDT Interco Calvados a adressé un courrier le 27 mars 2015 nous informant qu'il avait décidé d'attribuer à l'agent concerné des heures de décharge d'activité de service sur la base de 35 heures hebdomadaires du 9 juin au 31 décembre 2015. Le congé maladie actuel se terminera le 30 avril prochain. Du 1^{er} mai au 8 juin 2015, l'intéressée bénéficiera de ses congés annuels et RTT 2014.
- **Proposition de renouvellement du contrat d'agent administratif d'accueil** : cet agent arrivé dans nos services depuis le 2 juillet 2014, a effectué une période de remplacement géré par le Centre de gestion. Puis en séance du 9 septembre 2014, le conseil municipal a validé à la majorité un premier contrat de 3 mois (du 31 octobre 2014 au 30 janvier 2015). Lors de la séance du 20 janvier 2015, le renouvellement de contrat pour une période de 3

mois (du 31 janvier au 30 avril 2015 inclus) a été accepté à l'unanimité. Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire ce contrat pour une nouvelle et 3^{ème} période de 6 mois allant du 1^{er} mai au 31 octobre 2015 inclus.

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à passer et signer ledit contrat.

- **Détermination des ratios pour l'avancement de grade des personnels :** le Comité Technique du 17 mars 2015 a émis un avis favorable sur la proposition de ratios d'avancement de grade des personnels. Le Conseil doit à présent prendre une délibération

Filières	Grade d'avancement	ratios	votants	contre	abstentions	pour
Administrative	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100%	23			unanimité
Technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100%	23			unanimité
Technique	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100%	23			unanimité
Animation	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	100%	23			unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les propositions d'avancement de grade présentées.

- **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement :**

Cette délibération vise à autoriser Madame le Maire à pourvoir rapidement au remplacement d'agents titulaires ou non titulaires absents. Cette délibération est particulièrement nécessaire pour le remplacement des agents du secteur périscolaire qui nécessite des remplacements urgents afin d'assurer la continuité de service et la sécurité des enfants.

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à pourvoir au remplacement des agents titulaires ou non titulaires momentanément absents et à signer les contrats de travail.

INFORMATION – COMMUNICATION

- Réunion de commission du jeudi 2 avril 2015 dont l'ordre du jour portait notamment sur :
 - o bulletin « Saint Martin et Vous » ; sortie prévue fin juin début juillet. Tous les acteurs locaux vont être sollicités pour fournir articles et photos rétrospectives de début 2015.
 - o Réflexion sur le problème constaté de l'affichage sauvage sur la commune. L'idée est de stopper la tolérance laissée de fait au positionnement de banderoles, affichettes aux feux tricolores, etc. installées de façon anarchique et parfois sans autorisation, mis en place par les acteurs communaux, intercommunaux voire même extérieur. Dans une logique d'embellissement de la commune, et non pour porter un quelconque préjudice d'information à qui que ce soit, la commission a souhaité fixer une date butoir (en septembre) pour faire cesser ces affichages sauvages. Une campagne de communication auprès des structures intéressées et des mairies

avoisinentes est prévue afin de les informer de cette nouvelle politique de la commune. La commission a prévu de se revoir pour finaliser cette réflexion.

- Litige avec la Société ACE et la garantie de 5 ans. Le prestataire contacté après de nombreux rappels a finalement envoyé un devis. Entre temps le commercial qui avait suivi le dossier avec la société ACE va finalement intervenir entre le 11 et le 15 mai à titre gracieux.

COMMISSION LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHEQUE

- Animation du vendredi 29 mai 2015 : lecture de poèmes avec Liliane Lopez

COMMISSION ANIMATION

Cérémonie du 8 mai 2015 : le programme a été envoyé à toute l'équipe municipale le 21 avril dernier. Le rassemblement se déroulera à la Chapelle de Verrières à 9 h 45. Cette année, le vin d'honneur est offert par la Municipalité de Saint Martin de Fontenay.

Fête communale – Forains : convention et conditions d'installation

Lors du Conseil Municipal du 31 mars dernier, Mme DESMOUCEAUX nous avait fait part de sa rencontre avec le propriétaire de manèges qui accepterait de venir installer ses structures du 2 au 9 juin sous condition de la gratuité des droits de place et des frais d'eau et d'électricité.

Afin de renforcer l'attractivité de la commune et de relancer l'animation de la fête communale, le Conseil Municipal avait proposé à l'unanimité un accord de principe pour accueillir, exceptionnellement à titre gratuit, du 2 au 9 juin les manèges des forains mais souhaitait avoir connaissance, lors du prochain conseil, de la convention établissant les conditions d'accueil.

Entre temps, un autre forain a proposé une installation d'auto-tamponneuses.

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à passer et signer lesdites conventions prévoyant les conditions d'accueil des manèges et des installations des forains du 2 au 9 juin 2015.

Mme DESMOUCEAUX précise que la municipalité a également invité le club de Flash Danse de Iles pour une démonstration le dimanche 7 juin de 15h à 17h.

CESSION D'UN TERRAIN SIS RUE DES MESANGES

Suite à un accord verbal avec l'ancienne municipalité, le propriétaire d'une parcelle rue des Mésanges s'est approprié un morceau de terrain appartenant à la commune de Saint Martin de Fontenay (pose d'une clôture, enrobé).

Les formalités de cette cession d'un bien du domaine de la commune n'étaient pas engagées ni enregistrées au cadastre.

Afin de régulariser cette situation, le conseil, lors de la séance du 9 décembre, avait donné un accord de principe sur la cession de cette parcelle communale dans l'attente de l'avis des domaines.

Suite à la consultation du 12 février 2015, la Direction Régionale des Finances publiques a transmis l'avis du service France domaine en date du 16 février 2015 :

- Opération : cession d'un terrain de 200 m² sis rue des mésanges à un propriétaire riverain
- Conditions financières : pourparlers engagés sur la base de 60 €/m²
- Références cadastrales : terrain non cadastré jouxtant la parcelle AA n°74
- Superficie : environ 200 m²
- Détermination de la valeur vénale actuelle : « de l'étude du marché des terrains à bâtir sur la commune de Saint Martin de Fontenay, la valeur vénale s'établit à dix-sept mille euros (17 000 €), assortie d'une marge de négociation de +/- 10%

Le Conseil Municipal doit délibérer sur la vente de cette parcelle qui est un bien communal.
Après en avoir délibéré, le conseil décide à la majorité de reporter cette délibération lors d'un prochain conseil dans l'attente de la présentation de ces conditions de cession aux propriétaires concernés.

SYNDICAT ROUTIER – DESIGNATION DES DELEGUES

Le syndicat est divisé en deux sections correspondant aux compétences territoriales soit une section Ouest et une section Est avec un vice-président pour chacune. Suite au retrait de plusieurs communes, la composition a été modifiée de la façon suivante : 1 président, 1 vice-président, deux délégués par communes (2 titulaires – 2 suppléants).

Par délibération du 17 septembre 2014, le syndicat a procédé à la révision de ses statuts.

La commune de Saint Martin de Fontenay a délibéré lors du Conseil Municipal du 21 octobre 2014 et a émis un avis favorable à l'unanimité sur ces nouveaux statuts.

Le syndicat routier n'a toujours pas reçu des services préfectoraux l'arrêté entérinant les nouveaux statuts.

C'est pourquoi la délibération du 7 avril 2014 reprise le 21 octobre 2014 doit à nouveau être représentée pour désigner les délégués au Syndicat Routier.

Titulaires : GLINEL Jean-Pierre et MALAQUIN Jean-Louis

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Messieurs GLINEL et MALAQUIN en tant que titulaires au syndicat routier.

Suppléants : LAÏSSOUB Tony et FRIMOUT Olivier

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Messieurs LAÏSSOUB et FRIMOUT en tant que suppléants au syndicat routier.

RICOH – REVISION DES CONTRATS

L'objectif est de réviser les contrats passés avec la société RICOH sur les 3 copieurs multifonctions que détient la mairie. Après étude des contrats en cours, il apparaît que la commune supporte le coût des copieurs de la mairie et de l'école primaire mais aussi du copieur mis à la disposition du secrétariat des syndicats intercommunaux (Collège, Maternelle, Musique et Danse). De plus, il y a eu quelques problèmes avec le matériel en place en mairie qui n'est pas adapté au fonctionnement des logiciels utilisés provoquant de nombreux ralentissements. Tout en bénéficiant d'un matériel adapté, cette renégociation des contrats doit permettre une économie à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire :
- à revoir les contrats passés avec la société RICOH afin de renouveler le matériel non adapté
- à suspendre le contrat actuel du copieur mis à disposition des syndicats intercommunaux (Collège, Maternelle, Musique et Danse) une fois le contrat repris par les mêmes syndicats.

SMACL – REMBOURSEMENT SINISTRE DU 28.11.2014 (VOL A L'ECOLE PRIMAIRE)

Suite au sinistre du 28 novembre dernier (intrusion dans l'école primaire : vol et dégradations), la SMACL a procédé au règlement selon le détail suivant :

- ✓ dommages garantis : 6 680.40 €
- ✓ montant de la vétusté : 1 600.68 € (barillets, armoires et appareil photo)
- ✓ montant de l'offre : 6 087.40 € remboursé de la façon suivante :
 - règlement immédiat : 5 079.72 €

- règlement différé après travaux et sur justificatifs : 1 007.68 € (vétusté appliquée sur les barillets)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à transmettre au Trésor Public le chèque de la SMACL d'un montant de 5 079.72 € correspondant au remboursement des dommages occasionnés lors du sinistre du 28 novembre 2014.

REFERENDUM D'INITIATIVE PARTAGEE

Le Référendum d'initiative partagée est le dispositif prévu par l'article 11 de la constitution depuis la révision constitutionnelle de 2008. Ce référendum peut être organisé à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales. Concrètement les électeurs doivent pouvoir

- déposer leur soutien à une proposition de loi référendaire sur le site internet prévu à cet effet (www.referendum.interieur.gouv.fr) ;
- déposer leur soutien via des points d'accès situés « au moins dans la commune la plus peuplée du canton ;
- faire enregistrer électroniquement leur soutien présenté sur un formulaire papier par un agent de la commune.

Saint Martin de Fontenay étant la commune la plus peuplée du Canton d'Evrecy, elle doit pouvoir permettre aux électeurs de répondre au Référendum d'initiative partagée. La Préfecture demande deux choses essentielles :

- L'acquisition d'une borne d'accès à internet
- L'organisation du recueil des soutiens de la population.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Agence Régionale de Santé de basse- Normandie : arrêté préfectoral du 15 avril 2015 mettant en demeure de faire cesser la mise à disposition du local inhabitable par nature sis 65 route d'Harcourt à Saint Martin de Fontenay
- ✓ OFAJ : présentation des jeunes ambassadeurs OFAJ actifs dans notre région : Aurélien BECQUET domicilié dans notre commune a été renouvelé dans ses missions comme jeune ambassadeur de l'OFAJ
- ✓ Réforme territoriale – projet de loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) - seuil de 20 000 habitants pour les intercommunalités : dans la perspective d'une fusion de la Communauté de commune de la Vallée de l'Orne (CCVO) avec une autre intercommunalité, M. le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne a fait part, lors du conseil communautaire du 9 avril dernier, des contacts puis des échanges réalisés avec les communautés de communes du Cingal et d'Evrecy Orne Odon. Le contact avec la communauté de commune Plaine Sud de Caen a eu lieu la semaine 16.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Questions transmises par M. BARBIER, conseiller municipal de la minorité : « depuis mars 2014, des aménagements ont été réalisés à la mairie. Nous souhaiterions connaître :
 - la liste des travaux effectués, le montant
 - la liste des équipements, le montant
 - la liste des matériels, le montant ».

Réponse de Mme PIERSIELA :

Madame PIERSIELA, surprise de cette question, tient à préciser que lors de l'arrivée en fonction, de la nouvelle équipe municipale, après un premier bilan, il est apparu nécessaire de réfléchir sur l'évolution du service administratif en recrutant un Directeur Général des Services (donc un troisième Agent Administratif) qui a entraîné une réorganisation des services tout en améliorant les conditions de travail des employés et les conditions d'accueil du public.

Les membres du Conseil Municipal ont été informés au fur et à mesure des travaux et des investissements et des décisions ont même été votées (Décision modificative – budget).

Suite à la demande de M. BARBIER les précisions suivantes sont apportées.

Montant total des travaux et investissements : 22 786.13 euros :

- ✓ remise en état de 2 bureaux à l'étage : 9 883.18 €
- ✓ remise en état de la cage d'escalier : 5 350.93 €
- ✓ équipement en mobilier (bureau supplémentaire + armoires de classement adaptées : 5 343.50 €
- ✓ équipement en matériel informatique pour s'adapter à l'ère du numérique pour un montant de 2 208.52 € comprenant :
 - achat de deux PC pour le bureau du Maire et pour le DGS
 - achat d'un coffret de brassage pour le réseau informatique
 - achat d'un vidéoprojecteur pour la salle du conseil pouvant être mis en réseau.

Le personnel travaille aujourd'hui dans un cadre plus agréable. Il y a encore beaucoup de travaux à réaliser sur les bâtiments et la commission Travaux procède en respectant les priorités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H05.
